

403 ha de plus pour les zonings dans la province

HERSTAL

L'extension du parc des Hauts-Sarts est remaniée; les hectares grignotés se déplacent vers Juprelle

ÉCONOMIE La nouvelle est presque passée inaperçue. Ce que les ministres wallons Jean-Claude Marcourt et Philippe Henry ont acté est toutefois de la plus haute importance : 1.712 hectares viennent d'être désignés pour être requalifiés au plan de secteur dans le cadre du plan prioritaire bis et 400 autres hectares le seront prochainement. Concrètement, dès lors, ce sont 2.112 ha qui doivent être réaffectés en zones d'activité économique, un peu partout en Wallonie.

Rien que sur le territoire de la province de Liège, 403 hectares sont concernés : 103 aux Hauts-Sarts, 17 à Rocourt, 50 aux Plénesses, etc. Les ministres parlent ici conjointement de "*décision équilibrée entre la volonté de créer de l'espace pour les entreprises et la nécessité de repenser la localisation des parcs d'activité économique*".

Car il s'agissait bien ici de repenser les annonces préalables, dont celle du ministre précédemment en charge de l'Aménagement du territoire, André Antoine. De redéfinir les zones en fonction des demandes locales, doit-on comprendre.

L'EXTENSION DES Hauts-Sarts, plus grand parc d'activité de la région, a ainsi été revue puisqu'on passe de 103 ha à... 103 ha. Pas moins de zonings donc mais bien un glissement de terrain, "*qui tient compte des préoccupations de Herstal*", précise Jean-Claude Marcourt. Alors qu'on prévoyait une extension vers Liers, la zone s'étend sur 42 ha (pas 68) depuis la chaussée Brunehaut vers Rocourt, le zoning traverserait l'E 313. Les hectares perdus sont alors distribués au nord de Milmort (Juprelle), au sommet du triangle formé par l'E 313 et l'A 601.

Une bonne nouvelle ? A priori oui pour les habitants de Liers, qui ne sont toutefois entendus qu'à moitié. Rappelons en effet le slogan de l'époque : pas de franchissement de l'E 313.

M. B.